

VILLE DE MONTBARD

B.P. 90

21506 MONTBARD CEDEX

Tél. 03.80.92.01.34

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL
MERCREDI 24 SEPTEMBRE 2025

Le Conseil Municipal de la Commune de Montbard, dûment convoqué le 18 septembre 2025 par le Maire, Laurence PORTE, s'est réuni le 24 septembre 2025 en salle du Conseil à l'Hôtel-de-Ville.

Présents : Laurence PORTE, Aurélio RIBEIRO, Danielle MATHIOT, Abdaka SIRAT, Maryse NADALIN, Martial VINCENT, Marc GALZENATI, Sandra VAUTRAIN, Bernard NICOLAS, Brigitte FOGLIA, Dominique ALAINÉ, Béatrice QUILLOUX, Francisca BARREIRA, Mireille POIRROTTE, Joël GRAPIN, Patricia PARISSE, Sylvie GOYARD, Ahmed KELATI.

Excusés ayant donné pouvoir : Valérie MONTAGNE à Danielle MATHIOT, Fabien DEBENATH à Marc GALZENATI, Thierry MOUGEOT à Martial VINCENT, Jean-Pierre RIFLER à Laurence PORTE, Béatrice PARISOT à Maryse NADALIN, Céline AUBLIN à Aurélio RIBEIRO, Bruno DIANO à Sylvie GOYARD

Absents : Jordan LE CARO, Aurore LAPLANCHE, Magalie RAEVENS, Maryline DECOURSIERE

2025.76 - Service de l'eau et de l'assainissement : rapport sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine – année 2024 / Rapport sur les indicateurs techniques et financiers du service de l'eau potable et du service de l'assainissement

Rapporteur : Marc GALZENATI

Conformément à l'article D2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le maire présente au conseil municipal un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable. Il en est de même pour le service public de l'assainissement, qu'il concerne l'assainissement collectif ou l'assainissement non collectif. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné soit avant le 30 septembre de l'année N+1.

Le Conseil Municipal **donne acte** de la communication de ce rapport, tel qu'annexé à la présente délibération.